



Credit a la consommation suite a une séparation

Par **cjl**, le **04/01/2009** à **21:11**

Bonjour,nous avons contracter mon épouse et moi même un crédit a la consommation de 25000 euros nous sommes tous les deux emprunteurs et coemprunteurs mon épouse veut garder 10000 euros comment dois-je procéder car elle a l'argent en liquide chez une amie ,je voulais savoir s-il existais une garantie au niveaux de la banque comme elle est coemprunteur et si au niveaux juridique il existais une loi qui l-oblige a rembourser le prêt.car de mon coté je désire l'intergrlité du pret.
merci de votre réponse.
Mr casali